Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 12 OCT. 2026
ID : 085-218500023-20261006-DEL20261007-DE

République Française
Département de la Vendée
Commune de l'Aiguillon sur Vie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice	: **19**
Nombre de présents	: **18**
Nombre de votants	: **19**

L'an deux mil vingt-six, le 06 octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame MARECHAL Laëtitia, Maire.
Date de la convocation : 25 septembre 2026

PRÉSENTS : MMES et MM MARECHAL Laëtitia, MICHON Nicolas, CHAUVEAU Caroline, ROUSSEAU Matthieu, JAUFFRIT Sylvie, OBERRIEDER Alexandre, MORIN Benoit, BENEZY Hélène, COSTE David, BRIANCEAU Aline, GIRARDEAU Antoine, BONNIN Céline, PIKE Carole, NICOLON Amandine, REDON Daniel, CABOCHE Francky, MONTIEL Marie-Alice, MARTINEAU Karine

ABSENT EXCUSE : M. COULON-FEBVRE Pierre donne pouvoir à M. MORIN Benoit

M. MORIN Benoit a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Acquisition d'un chariot élévateur télescopique pour les services techniques

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la nécessité pour les services techniques communaux de disposer d'un matériel adapté aux travaux de manutention, de chargement, de déplacement de matériaux et d'entretien des équipements communaux ;
Considérant que le matériel actuellement disponible ne répond plus pleinement aux besoins des services municipaux ;
Considérant la proposition commerciale de la société SODEM Manutention relative à l'acquisition d'un chariot élévateur télescopique d'occasion de marque MANITOU, modèle MT 625 H, année 2022, reconditionné et totalisant environ 1 580 heures de fonctionnement, pour un montant de 52 000 € HT ;
Considérant que la commune a procédé à la vente d'un tracteur communal pour un montant de 20 000 €, permettant de contribuer au financement de cette acquisition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (15 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions) :
Article 1 : Décide l'acquisition auprès de la société SODEM Manutention d'un chariot élévateur télescopique d'occasion MANITOU MT 625 H pour un montant de 52 000 € HT, conformément au devis présenté.
Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
Article 3 : Autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Benoit MORIN

Madame La Maire,
Laëtitia MARECHAL

MAIRIE de L'AIGUILLON-S/-VIE * 85 (Vendée)

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de :
- la transmission au contrôle de légalité le : 09 OCT. 2026
- la publication sur le site internet www.laiguillonsurvie.fr le : 12 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr